

**Conseil Municipal du lundi 15 novembre 2021**  
**Délibération n° 2021 / 07 / 08**

**Objet : 7. FINANCES LOCALES 7.1 DECISIONS BUDGETAIRES : Tarifs communaux– Salle Polyvalente.**

*Annule et remplace la délibération n°2018/01/06 du 5 avril 2018*

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les tarifs de la salle polyvalente depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

**TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE**

*Montants exprimés en euros*

**LOCATION WEEK-END\* SANS CUISINE**

	<b>COMMUNE</b>	<b>HORS COMMUNE</b>
Salle 1 (104m <sup>2</sup> )	120	235
Salle 2 ou 4**(150 m <sup>2</sup> )	139	276
Salle 3 (250 m <sup>2</sup> )	313	583
Salle 2 + 3 (400m <sup>2</sup> )	595	1 045
Salle 2 +3 + 4 (550m <sup>2</sup> )	876	1 506

\* WEEK-END DU VENDREDI 12 HEURES AU DIMANCHE 18 HEURES

\*\*Remise des clés le vendredi, la salle ne sera accessible que le samedi à partir de 6 heures

**LOCATION WEEK-END\* AVEC CUISINE**

	<b>COMMUNE</b>	<b>HORS COMMUNE</b>
Salle 1 (104m <sup>2</sup> )	195	320
Salle 2 ou 4**(150 m <sup>2</sup> )	294	461
Salle 3 (250 m <sup>2</sup> )	468	768
Salle 2 + 3 (400m <sup>2</sup> )	750	1 230
Salle 2 +3 + 4 (550m <sup>2</sup> )	1 031	1 691

\* WEEK-END DU VENDREDI 12 HEURES AU DIMANCHE 18 HEURES

\*\*Remise des clés le vendredi, la salle ne sera accessible que le samedi à partir de 6 heures

**LOCATION SEMAINE / LA JOURNEE**

	<b>SANS CUISINE</b>		<b>AVEC CUISINE</b>	
	<b>COMMUNE</b>	<b>HORS COMMUNE</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>HORS COMMUNE</b>
Salle 1 (104m <sup>2</sup> )	60	118	98	160
Salle 2 ou 4 (150 m <sup>2</sup> )	70	138	147	230
Salle 3 (250 m <sup>2</sup> )	157	292	234	384
Salle 2 + 3 (400m <sup>2</sup> )	298	523	375	615
Salle 2 +3 + 4 (550m <sup>2</sup> )	438	753	516	845

DEPARTEMENT

ARRONDISSEMENT SAINT-MALO

COMMUNE DE SAINT-PERE-MARC-EN POULET  
6, Rue Jean Monnet  
35430 Saint-Père Marc en Poulet

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du lundi 15 novembre 2021**

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 19

Présents : 14

Absents ayant donné pouvoir : 5

L'an deux mille vingt et un, le lundi quinze novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur RICHEUX Jean-Francis, Maire.

La séance était publique.

**Date de convocation** : 10 novembre 2021.

**Etaient présents** : Mmes GUÉRIN Marion, KERISIT Nicole, LEBRETON Carole, LE PAPE Elisabeth, VIDEMENT Claude.

Ms. BEAUPÈRE Laurent, LECUMBERRY Bernard, LEFEUVRE Richard, LE GOALLEC Michel, LEPAIGNEUL Bernard, NUSS Thierry, RICHEUX Hugo, RICHEUX Jean-Francis, THEBAULT Dorian.

**Absents** : Mmes AUBRY Claire, BESLY Chantal, MAUFFROY Murielle, THOMAZEAU-CHESNOT Karine.

M. CAVOLEAU Loïc.

**Pouvoirs** : de Mme AUBRY Claire à M. Bernard LEPAIGNEUL, de Mme BESLY Chantal à Thierry NUSS, de Loïc CAVOLEAU à Mme Elisabeth LE PAPE, de Mme MAUFROY Murielle à M. RICHEUX Jean-Francis, de Mme THOMAZEAU-CHESNOT Karine à Bernard LECUMBERRY.

La séance est ouverte à 19h 00.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance M. Laurent BEAUPÈRE.

Le conseil municipal a validé le retrait de l'ordre du jour du dernier sujet concernant l'approbation d'un bail précaire.

La séance est close à 19h40.

Le vendredi la salle devra être libérée à 19 heures au plus tard.

### Tarifs supplémentaires :

- Location de la cuisine, uniquement pour les associations et/ou autres organismes, sur autorisation de l'autorité territoriale :

	<b>COMMUNE</b>	<b>HORS COMMUNE</b>
CUISINE 1	75	85
CUISINE 2	155	185

- Location de vaisselle

<u>Couverts à 0.55 €</u>	<u>Couverts à 0.85 €</u>
1 verres à vin	1 verre à vin
1 assiette	1 verre à eau
1 cuillère à soupe	1 flûte à champagne
1 fourchette	1 assiette creuse
1 couteau	2 assiettes plates
1 cuillère à café	1 assiette à dessert
1 assiette à dessert	1 cuillère à soupe
1 tasse	1 fourchette
	1 couteau
	1 cuillère à café
	1 tasse
	1 soucoupe

- 1 percolateur : 15 € par jour – 300 € de caution
- Tarif dégradation vaisselle :

<b>Désignation</b>	<b>Prix unitaire €</b>
Verre à eau	1.79
Verre à vin	1.75
Verre à porto	1.80
Flûte à champagne	1.89
Assiette plate	8.46
Assiette creuse	8.58
Assiette à dessert	5.85
Tasse à café	4.97
Soucoupe	2.36
Cuillère à soupe	0.53
Cuillère à café	0.61
Fourchette	0.53
Couteau	0.61
Carafe verre	5
Corbeille à pain	4.12

## Mesures complémentaires

Envoyé en préfecture le 23/11/2021

Reçu en préfecture le 23/11/2021

Affiché le

ID : 035-213503063-20211115-20210708-DE

Pour les associations et collectivités bénéficiant d'une gratuité la location forfait chauffage de 150 euros du 1<sup>er</sup> week-end de novembre au dernier week-end d'avril.

Les demandes de réductions ou autres gratuités exceptionnelles sont étudiées et accordées, le cas échéant, après demande écrites auprès de M. le Maire.

Tout manquement au ménage sera facturé 200 euros.

- CONDITIONS DE LOCATION

Le locataire doit être obligatoirement le responsable de la manifestation et ne devra en aucun cas sous louer à une tierce personne (une vérification d'un agent communal accrédité pourra être effectuée pendant la manifestation). Toute entrave à cette condition rendra immédiatement la commune propriétaire de la caution en totalité.

Il est précisé que c'est la même personne physique et/ou morale qui loue la salle, qui règle la location et souscrit l'assurance.

Un acompte de 50 % sera demandé à la réservation. Il sera :

- Remboursable sans motif si l'annulation intervient plus de 3 mois avant la location ;
- Remboursable dans les 3 mois précédents la location pour motifs graves sur justificatifs (décès-maladie-catastrophe naturelle) ;
- Si l'annulation intervient dans le mois précédent la location, la totalité de la location est due sauf pour motifs graves et sur justificatifs (décès-maladie-catastrophe naturelle).

Un chèque de caution de 1000 euros sera demandé à la remise des clés ainsi qu'une attestation d'assurance au nom du locataire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- **D'APPROUVER** la modification des conditions de location en passant l'acompte de 10 à 50 % à la réservation, et de conserver les tarifs existants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote : 19 Pour – 0 Contre – 0 Abstention

Au registre sont les signatures  
Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture le

19 NOV. 2021

Publié le 19 NOV. 2021

Pour extrait conforme

Le Maire,

Jean-François RICHIEU

